



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 54 : Situation du personnel de l'OACI et gestion des ressources humaines

MESURES POUR UNE GESTION APPROPRIÉE DU PERSONNEL EUR/NAT CHARGÉ DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

(Note présentée par la Fédération de Russie)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

À la lumière des événements qui se produisent actuellement dans le monde entier et qui sont liés à une menace accrue d'actes d'intervention illicite contre l'aviation civile et à l'augmentation des activités extrémistes et terroristes, il est nécessaire de renforcer la coordination entre les États en ce qui concerne l'adoption de mesures visant à préserver la sûreté de l'aviation aux niveaux mondial et régional.

La présente note propose un examen des questions relatives à la représentation géographique équitable dans les bureaux régionaux de l'OACI et au renforcement des effectifs du bureau régional de l'OACI Europe et Atlantique du nord (EUR/NAT) par du personnel de la sûreté de l'aviation.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) reconnaître la nécessité de renforcer les effectifs du bureau régional EUR/NAT de l'OACI en y nommant du personnel chargé de la sûreté de l'aviation et de la facilitation (AVSEC/FAL) ;
- b) proposer que le Conseil de l'OACI demande au Secrétaire général de l'OACI de réserver, au titre du budget du Programme ordinaire 2023-2025, des fonds supplémentaires pour le prochain triennat afin d'engager deux (2) employés AVSEC/FAL chargés de la sûreté de l'aviation et de la facilitation, en plus des effectifs du bureau régional EUR/NAT financés au titre du budget du Programme ordinaire, tout en conservant le poste extrabudgétaire AVSEC, qui est actuellement financé par des contributions volontaires ;
- c) recommander vivement au Conseil de l'OACI de transformer le poste extrabudgétaire susmentionné dans le domaine de la sûreté de l'aviation en un poste d'employé au titre du programme ordinaire dans la proposition de budget ordinaire pour 2025-2028, de sorte que le bureau régional EUR/NAT puisse bientôt disposer de pas moins de deux (2) postes de fonctionnaires pour le personnel AVSEC/FAL et, à l'avenir, de pas moins de trois (3) postes de fonctionnaires AVSEC/FAL financés au titre du budget du Programme ordinaire.

¹ Version russe fournie par la Fédération de Russie.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique Sécurité de l'aviation et facilitation.
<i>Incidences financières :</i>	Il est nécessaire de prévoir des ressources dans le budget du Programme ordinaire pour 2023-2025 pour deux (2) employés AVSEC/FAL au bureau régional EUR/NAT. Dans le cadre de la proposition budgétaire du programme ordinaire de l'OACI pour 2025-2028, il est nécessaire de prévoir des ressources pour trois (3) employés AVSEC/FAL au bureau régional EUR/NAT.
<i>Références :</i>	A39-WP/14 <i>Stratégie complète de l'OACI pour la sûreté de l'aviation (ICASS)</i> A39-WP/20 <i>Mise en œuvre de la méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA)</i> A39-WP/28 et A40-WP/4 <i>Rapport sur le programme d'assistance technique de l'OACI</i> A40-WP/30 <i>Situation de l'effectif de l'OACI</i> A40-WP/27 <i>Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI relative à la sûreté de l'aviation</i> Doc 10140, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 4 octobre 2019)

1. INTRODUCTION

1.1. Les actes d'intervention illicite contre l'aviation civile constituent désormais la menace principale contre sa sûreté et son bon développement, comme il est indiqué dans la note de travail A40-WP/27, Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI relative à la sûreté de l'aviation.

1.2. Tout comme dans la résolution A40-11 de l'Assemblée de l'OACI, *Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI relative à la sûreté de l'aviation*.

1.3. Selon la matrice (tableau) des menaces et des risques pour la sûreté de l'aviation, élaborée par le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP), approuvée par la Commission de navigation aérienne et adoptée par le Conseil de l'OACI en 2021, sur 17 catégories de menaces typiques, les risques finals ont augmenté pour 9 d'entre elles.

1.4. Face à la menace croissante d'actes d'intervention illicite contre l'aviation civile, l'OACI mène une politique ciblée d'adoption de mesures visant à renforcer la sûreté de l'aviation dans le monde entier. À cette fin, nous mettons en œuvre la méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA) ainsi que le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP).

1.5. Des activités prioritaires ont été définies pour les États, et les bureaux régionaux sont directement associés à chacune d'elles pour aider les États membres de l'OACI à les mettre en œuvre. Dans le cadre de ce travail, la tâche la plus importante consiste à renforcer la culture de sûreté, la qualité de la collecte et de l'échange de renseignements, et à élargir l'utilisation des technologies modernes pour détecter les défaillances et aider les États à y remédier.

1.6. Le bureau régional EUR/NAT compte le plus grand nombre d'États dans lesquels il est accrédité (56 États membres de l'OACI), est le plus grand du point de vue du domaine de compétence territoriale (il couvre 11 fuseaux horaires) et représente la région qui enregistre le plus grand nombre de voyages de passagers et de fret. Par contre, c'est le seul bureau régional de l'OACI qui ne dispose pas de fonctionnaires en sûreté de l'aviation et facilitation (AVSEC/FAL) dont les postes sont financés à même le budget du Programme ordinaire de l'OACI.

2. AUGMENTATION NÉCESSAIRE DU NOMBRE DE FONCTIONNAIRES DU BUREAU RÉGIONAL EUR/NAT DE L'OACI POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION

2.1 Dans le cadre de la formation du budget du Programme ordinaire, des travaux ciblés sont en cours pour augmenter le nombre de fonctionnaires dans le domaine de la sûreté de l'aviation dans chaque région de l'OACI. Conformément au budget tel qu'il se présente aujourd'hui, la capacité des bureaux régionaux a été renforcée grâce à quatre nouveaux postes d'employés de niveau C-4 de la sûreté de l'aviation.

2.2 Il convient de noter que le bureau régional EUR/NAT ne compte qu'un seul employé travaillant dans le domaine de la sûreté de l'aviation à un poste qui dépend toujours de ressources extrabudgétaires. Par ailleurs, le nombre d'États membres de l'OACI inclus dans cette région dépasse largement celui des autres bureaux régionaux de l'OACI (voir l'Appendice).

2.3 La nécessité de coordonner le travail de 56 États dans 11 fuseaux horaires constitue un aspect important du travail du bureau régional EUR/NAT, comme il est indiqué ci-dessus.

2.4 Nous sommes conscients du besoin urgent de renforcer le personnel AVSEC/FAL du bureau régional EUR/NAT, afin que le personnel de ce bureau ne soit pas surchargé de travail.

3. CONCLUSION

3.1 Eu égard à ce qui précède, nous proposons de suivre l'exemple des décisions prises pour les autres bureaux régionaux de l'OACI et de renforcer les effectifs du bureau régional EUR/NAT en augmentant le nombre d'employés AVSEC/FAL. Nous ajouterions deux (2) postes en sûreté de l'aviation au budget ordinaire de l'OACI pour 2023-2025, tout en conservant le poste en sûreté de l'aviation actuellement financé par des ressources extrabudgétaires.

3.2 En outre, pour le triennat 2025-2028, nous proposons de transformer le poste extrabudgétaire susmentionné en un poste au titre du budget du Programme ordinaire. En conséquence, le bureau régional EUR/NAT devrait bientôt disposer de deux (2) et, à l'avenir, de trois (3) postes AVSEC/FAL financés au titre du budget du Programme ordinaire.

APPENDICE

NOMBRE RÉEL ET NÉCESSAIRE D'EMPLOYÉS AVSEC/FAL DANS LES BUREAUX
RÉGIONAUX DE L'OACI

Bureau régional de l'OACI	Nombre d'États membres de l'OACI dans lesquels le bureau régional de l'OACI est accrédité	Nombre d'employés AVSEC/FAL		Financement
		Réel	Nécessaire	
Bureau Europe et Atlantique du nord (EUR/NAT) (Paris)	56	0	3	Contributions volontaires (1 employé)
Bureau Asie et Pacifique (APAC) (Bangkok)	39	2	2*	À même le budget du Programme ordinaire
Bureau Afrique occidentale et centrale (WACAF) (Dakar)	24	2	2*	À même le budget du Programme ordinaire
Bureau Afrique orientale et australe (ESAF) (Nairobi)	24	2	2*	À même le budget du Programme ordinaire
Bureau Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC) (Mexico)	22	2	2*	À même le budget du Programme ordinaire
Bureau Moyen-Orient (MID) (Le Caire)	15	1	1*	À même le budget du Programme ordinaire
Bureau Amérique du Sud (SAM) (Lima)	13	1	1*	À même le budget du Programme ordinaire